

Culturel

Plein air

Scientifique

Socio-éducatif

Tourisme



Organismes en action

Le bulletin du Conseil québécois du loisir

19 janvier 2006 Numéro 59

ÉDITION SPÉCIALE ÉLECTION FÉDÉRALE 2005-2006

La campagne électorale fédérale et le loisir

Le 20 décembre 2005, le président du Conseil québécois du loisir, monsieur Michel Beauregard, adressait aux chefs des principaux partis politiques oeuvrant sur la scène fédérale une lettre visant à obtenir des informations sur leurs engagements et propositions dans le domaine du loisir. En préambule aux questions, il rappelait que :

« Les retombées positives des loisirs pour la société, les individus, l'environnement et l'économie sont largement démontrées. Les loisirs culturels, de plein air, scientifique, socio-éducatif, sportif ou touristique favorisent une population active, en meilleure santé et engagée dans l'animation des communautés. Allant bien au-delà des indéniables apports au plan de la santé physique et mentale, les loisirs sont également des contributeurs significatifs aux chapitres de la citoyenneté, de la place des jeunes, de la réussite éducative, de la prévention de plusieurs problématiques sociales, de l'insertion professionnelle et de l'intégration culturelle.

Le secteur bénévole et communautaire représente 8,1 % de l'économie canadienne soit 11 fois le secteur de la production de véhicules automobiles! À lui seul, le secteur du loisir représente 28 % de tous les bénévoles canadiens. Il regroupe quelque 33 650 associations qui génèrent des retombées économiques de 6 milliards de dollars en plus de permettre l'existence de 130 900 emplois. Il favorise l'engagement des citoyens et citoyennes qui choisissent de consacrer leur temps libre à leur santé, celle de leur famille et à la qualité de vie de leurs collectivités.

Malgré le fait que les loisirs, dont l'activité physique et les sports, constituent un puissant levier dans les divers défis qui confrontent la société canadienne, il nous semble évident qu'ils n'occupent pas la place qu'ils devraient dans les préoccupations gouvernementales. Comment interpréter autrement la faiblesse des investissements en prévention par les loisirs malgré le fait que l'inactivité coûte entre 2 et 5 milliards de dollars au système de santé? ».

À quelques jours du scrutin, trois des principaux partis ont répondu à la lettre du président du Conseil soit : le Bloc Québécois, le Parti Conservateur du Canada et le Parti Libéral du Canada. Nous les remercions d'avoir considéré notre requête.

Nous vous présentons sous forme de tableaux, l'essence des réponses reçues. Nous avons retenu comme grands thèmes pour les questions : les mesures visant l'accroissement de la pratique des loisirs, l'accessibilité pour les clientèles particulières ainsi que les infrastructures. Nous avons également effectué une recherche sommaire des autres engagements qui pourraient avoir une incidence évidente sur le loisir et les organismes et pris connaissance des plates-formes électorales des partis. Considérant l'abondance et la nature des informations véhiculées pendant une telle campagne, nous n'oserions toutefois prétendre à une couverture exhaustive du sujet. Nous n'avons d'autre part pas retenu les énoncés généraux tels que *Améliorer la qualité de vie dans nos communautés* dans lesquels les loisirs pourraient jouer un rôle significatif mais non précisé.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

Le bulletin Organismes en action est distribué gratuitement aux membres du Conseil québécois du loisir et à ses partenaires.

Le bureau du CQL est situé au :
4545, av. Pierre-De Coubertin
C. P. 1000, Succ. M
Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : (514) 252-3132
Télécopieur : (514) 252.30.24
Courriel : infocql@loisirquebec.com
www.loisirquebec.com

Réalisation et diffusion :



Grâce au soutien du :



Thèmes interrogés	Les réponses selon les correspondances, plate-formes et annonces		
	Bloc Québécois (4 janvier 2006)	Parti Conservateur du Canada (6 janvier 2006)	Parti Libéral du Canada (12 janvier 2006)
Relativement aux infrastructures de loisir et de sport			
Maintien du programme annoncé en matière d'infrastructures récréatives et sportives en août 2005 (PLC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Problème de déséquilibre fiscal. ▪ Création d'un nouveau programme d'infrastructures sur 10 ans doté d'une enveloppe initiale de 2,3 milliards et d'une enveloppe de 1 milliard par année après la 3^e année dans le respect des champs de compétences du Québec. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintiendra les ententes conclues avec les provinces et municipalités. ▪ Continuera à financer le Nouveau pacte pour les villes et collectivités et transférera l'équivalent de 5 % par litre d'essence aux villes et communautés d'ici 2009-2010. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du programme. ▪ Création d'un nouveau fonds pour les installations récréatives, sportives et collectives de 350 millions sur 5 ans. Objectif de 1,05 milliards incluant une participation des provinces et municipalités.
Priorité aux infrastructures de loisir et de sport visant la participation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance qu'il faille des mesures plus concrètes pour favoriser la pratique récréative et sportive en plus du sport olympique comme vitrine / les athlètes comme modèles. 		
Accessibilité aux programmes en matière d'infrastructure de loisir et de sport pour les OBNL		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouvert à l'accès aux programmes relatifs aux infrastructures de loisir et de sport pour les organismes crédibles et responsables. 	
Relativement à des mesures incitatives visant l'accroissement de la pratique des loisirs			
Mesures fiscales favorisant l'inscription et la participation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédit d'impôt remboursable pour les familles évalué à 1 milliard \$ en 2007-2008 et à 2 milliards \$ en 2008-2009. Mesure universelle, disponible pour toutes les familles et utilisable pour favoriser l'activité physique chez leurs enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crédit d'impôt sur les frais d'inscription jusqu'à concurrence de 500 \$ par année par enfant de moins de 16 ans à des organismes encourageant la forme physique. Il n'y a aucune limite aux types d'activités (ex. cyclisme, danse, aérobie, ballet, scoutisme) 	

Thèmes interrogés	Les réponses selon les correspondances, plate-formes et annonces		
	Bloc Québécois (4 janvier 2006)	Parti Conservateur du Canada (6 janvier 2006)	Parti Libéral du Canada (12 janvier 2006)
Mesures fiscales favorisant l'inscription et la participation (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Appui au principe du projet de loi C-285 modifiant la Loi sur l'impôt sur le revenu visant à exclure des revenus imposables aux athlètes ceux qui proviendraient d'un OSBL. 	<ul style="list-style-type: none"> Un pourcent du financement fédéral annuel total pour la santé alloué à l'activité physique incluant le sport amateur et des programmes pour les enfants d'âge scolaire. 	
Abolition de la TPS sur les équipements et services offerts par les organismes de loisir et de sport		<ul style="list-style-type: none"> La TPS et la TVQ se prêtent mal à des applications sélectives. Réduction de 7 % à 6 % puis à 5 % de la TPS sur les produits et services. 	
Participation accrue au soutien financier des organismes à but non lucratif avec l'accord des provinces		<ul style="list-style-type: none"> Sujet non discuté à l'interne du parti. Investissement maintenu de 140 millions pendant 5 ans par l'entremise de Sport Canada ayant pour mission de renforcer le système sportif canadien. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux organismes nationaux de sport et aux organismes de services multisports du Canada. Investissement de 140 millions pendant 5 ans par l'entremise de Sport Canada ayant pour mission de renforcer le système sportif canadien.
Participation accrue au soutien financier des organismes avec l'accord des provinces (suite)			<ul style="list-style-type: none"> Accords bilatéraux avec les provinces concernant l'application de la politique canadienne du sport.
Relativement à l'accessibilité aux loisirs			
Autres mesures visant entre autres les jeunes et clientèles démunies		<ul style="list-style-type: none"> Consacrera 50 millions \$ au financement d'activités communautaires, éducatives, sportives, culturelles et professionnelles à l'intention des jeunes à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> Sport Canada et le Programme de soutien à la participation au sport, la Stratégie en matière de mode de vie, le Consortium mixte pour la santé en milieu scolaire.

Thèmes interrogés	Les réponses selon les correspondances, plate-formes et annonces		
	Bloc Québécois (4 janvier 2006)	Parti Conservateur du Canada (6 janvier 2006)	Parti Libéral du Canada (12 janvier 2006)
Relativement à l'accessibilité aux loisirs			
Autres mesures visant entre autres pour les jeunes et clientèles démunies (suite)			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de soutien pour le développement de la participation au sport appuyant des projets pour les jeunes, les personnes handicapées, les minorités visibles, les jeunes en situation précaire et autres clientèles. ▪ Participation au programme commu-nautaire Place au sport de Canadian Tire. ▪ Stratégie intégrée en matière de modes de vie sains et de maladies chroniques assorties de fonds de 300 millions sur 5 ans (santé, activité physique et poids santé).
Quelques autres sujets couverts dans le cadre des plates-formes électorales et autres annonces			
Action communautaire, économie sociale et bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande la révision des programmes de soutien économique pour les rendre accessibles et adaptés aux organismes d'économie sociale. ▪ Reconnaissance que les organismes communautaires et sans but lucratif ont besoin d'un financement, stable et à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élimination de l'impôt sur les gains de capital pour les actions inscrites en bourse données à des organismes de bienfaisance. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme Nouveaux horizons afin de promouvoir le bénévolat par et pour les aînés atteindra 25 millions en 2007-2008 et 50 millions pour les 5 années suivantes.